L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR GULLIETT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.
[illegible] $12 (payable d'avance) [illegible] $10 [illegible]
NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 11 DECEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

REVUE DE LA SEMAINE.

[illegible] — Les pompiers [illegible] — Théâtre d'Orléans.

[illegible] de revenir sur les Nouvelles d'Europe [illegible] importance. [illegible] Anglaises de Nassau [illegible]. On y voit avec raison une [illegible] tendance non seulement [illegible] à la violation de [illegible] internationaux qui caractérise la politique de la Grande Bretagne. Malheureusement notre [illegible] n'est pas non plus irréprochable à cet [illegible] l'affaire encore récente de la *Amistad* sera [illegible] opposée comme réponse péremptoire à [illegible] nations. "Vous vous plaignez, dira l'Angleterre, de ce que nous avons refusé de vous livrer les [illegible] de la *Creole*; mais, n'avez vous pas, vous, refusé de livrer à l'Espagne les nègres [illegible] de la *Amistad*? Et pourquoi [illegible] traités autrement que vous traitez [illegible]." Cette réponse nous paraît sans réplique. [illegible] que l'Espagne se trouve [illegible] des traités et que les Etats Unis ne le [illegible] que les nègres de la *Amistad* avaient [illegible] récemment en violation de ces traités, [illegible] au point de vue international est la [illegible] les crimes commis à bord d'un batiment ne [illegible] que de la puissance dont le batiment [illegible], et par suite les tribunaux américains [illegible] de l'affaire de la Amistad [illegible] par l'Espagne, que les [illegible] de s'occuper de l'affaire [illegible] réclamé par les [illegible].

[illegible] nature locale, qui fixe [illegible]. C'est le [illegible] la première municipalité [illegible]. Voici de quoi [illegible] souvent que des membres de [illegible] ont fait passer les pompes à la course [illegible] sans être arrêtés par ce danger imminent d'endommager les propriétés et de culbuter [illegible] les passans. Ces actes que rien ne justifie [illegible] des ordonnances de police, ont [illegible] vives et nombreuses [illegible] a cru devoir passer [illegible] ordonnance frappant les délinquans [illegible]. A cette ordonnance les [illegible] une résolution portant qu'ils [illegible] autorité que celle de leurs [illegible] au conseil [illegible] sur le rapport et les conclusions du comité spécial a refusé d'abroger l'ordonnance [illegible] de leur côté les pompiers ont refusé, nous [illegible], de porter leurs secours à un incendie qui [illegible] dans la première municipalité.

[illegible] se plaint disent les pompiers, ont [illegible] beaucoup d'inconvénient [illegible] sous la direction de la police. [illegible] la direction de la police, le [illegible] qu'il a seulement chargé les [illegible] de prendre le numéro de la pompe qui en [illegible] l'ordonnance en passant sur les banquettes.

[illegible] avoir de son côté [illegible] une extrême [illegible] dont on parle, de la [illegible] du secours à un incendie [illegible] dans la première municipalité, nous [illegible] croire, cette conduite serait par trop [illegible].

[illegible] Théâtre d'Orléans est maintenant [illegible] suivi. [illegible] le *Domino Noir* devant une [illegible] aussi parfait et acteurs ont-ils [illegible] satisfaits. Les Ravel [illegible] revenus et l'accueil qu'ils ont reçu prouve [illegible] pour ainsi dire [illegible] de [illegible] M. Winter qui les accompagne est comme [illegible] supérieure. Pour [illegible] variété aux plaisirs [illegible] leur troupe deux [illegible] Ravel et si votre front ne se déride pas, vous êtes ou bien à plaindre [illegible] car vous êtes ou bien malheureux [illegible].

ESPAGNE.

[illegible] échauffourée des Christinos [illegible] a été faite par des hommes [illegible] étaient braves, [illegible] se sont trouvés [illegible] de sympathie qu'ils ont [illegible] le premier élan, [illegible] n'ont plus qu'à [illegible]. Cette conduite était toute naturelle. [illegible] de tous, exposés à la vengeance prochaine d'un gouvernement qui sans doute ne reculera pas devant les mesures de rigueur — il l'a prouvé [illegible] qu'ils fissent? Certes, on [illegible] répond d'après le vieil Horace; mais par [illegible] de mise. On meurt pour [illegible] bon mourir pour une femme [illegible] le courage des folies qu'elle fait [illegible] Mourir pour Marie-Christine! [illegible] la peine.

[illegible] dignité, sans honneur [illegible] placé si bas, s'est perdue [illegible] et son hypocrisie depuis les derniers événemens. Mise en demeure par M. Olozaga, ministre plénipotentiaire d'Espagne à Paris de déclarer si les insurgés avaient été autorisés à se servir de son nom, elle n'a su ou plutôt elle n'a [illegible] ni non. Un désaveu formel eut été en [illegible] renonciation aux droits qu'elle prétend [illegible] un aveu positif l'eut compromise [illegible] et eut justifié toutes les tentatives [illegible] espagnol pour obtenir [illegible] l'éloigner de la Péninsule [illegible] et l'autre de ces conditions [illegible] communications adressées par [illegible] représentant d'Isabelle [illegible] toutes les ressources de [illegible] pour que le plus habile ne put tirer de ses paroles aucune conclusion définitive.

La teneur de la dernière de ces communications, [illegible] fait naître les tristes événemens qui viennent d'affliger notre pays au moment où couloir [illegible] et le sang versés depuis sept ans [illegible] Péninsule. Etrangère à toutes les passions [illegible] désordres politiques, Sa Majesté [illegible] résignation les années [illegible] augustes orphelines [illegible]. Dévouant comme elle le fait, [illegible] qui ont payé par [illegible] les bienfaits qu'ils [illegible] désormais [illegible] sur la terre étrangère, Sa Majesté [illegible] la conduite noble et pacifique qui s'est imposée dans de pénibles circonstances. Non, Sa Majesté n'a ni conseillé ni excité la guerre civile, et elle ne pouvait pas le faire après avoir parlé dans un document public tout récent, de la consolation qu'elle éprouvait à [illegible] travailler au maintien de la paix. C'est ailleurs qu'il faut chercher les causes de la collision qui vient d'éclater en Espagne."

[illegible] lignes qui précèdent, [illegible] désaveu; mais qu'on aille plus [illegible] les éloquents reproches adressés par [illegible] du gouvernement actuel qu'elle [illegible] assez peu diplomatique, [illegible] ces reproches, disons-nous, [illegible] en doit faire. Ce n'est pas assez pour les crimes de la reine, ajoute plus loin la communication déjà citée, ce n'est pas assez pour les révolutionnaires que d'avoir privé sa majesté de la régence [illegible] et de la tutelle de ses filles, ce n'est pas assez de l'avoir abreuvée de toutes les douleurs et de tous les outrages que peut éprouver une femme, une mère, une reine, "leur rage veut encore rendre [illegible] sorte sa majesté solidaire de tous les [illegible] et de tous les désordres du gouvernement de Madrid, en la forçant d'accuser de projets régicides les hommes qui ont courageusement pris les armes pour délivrer d'augustes et malheureuses orphelines de la captivité où elles sont retenues. Sa majesté se couvrirait de honte, si elle acceptait une si ignominieuse position. Elle ne souillera jamais son nom d'une pareille tache. Sa majesté aussi grande dans l'infortune que dans la prospérité, peut se soumettre aux plus poignantes épreuves de l'adversité, mais elle ne consentira jamais à un compromis dans des questions qui intéressent son honneur; elle ne désavouera pas de généreux Espagnols au moment où ils viennent de sceller de leur sang leur inébranlable fidélité au trône."

Qu'on pèse bien les deux citations qui précèdent et qu'on nous dise si le jésuitisme a été jamais poussé si loin. Les partisans de Marie Christine, dans l'impuissance où ils se trouvaient de défendre la pureté de ses mœurs et la dignité de sa vie, s'étaient jusqu'à ce jour ingeniés à vanter la loyauté en même temps que la fermeté de son caractère, n'auront plus même cette ressource. M. Olozaga qui, si l'on en juge par l'adresse et la netteté de ses lettres, est un homme d'un vrai talent diplomatique, M. Olozaga l'a fort bien senti et fait sentir; mais il a insisté principalement sur le point capital de la question. Après avoir accepté comme bon et valable l'espèce de désaveu contenu dans la dernière communication de l'ex-régente, il termine ainsi sa réponse au secrétaire particulier de Marie Christine.

"Tout ce que la communication de votre seigneurie renferme au sujet des événements de Barcelone et de Valence, ainsi que sur l'origine du gouvernement actuel de l'Espagne, la légalité de ses mesures, l'exécution du traité de Bergara et différents autres points que je n'ai pas besoin d'aborder, me semble constituer un nouveau manifeste de la part de sa majesté. S'il en est ainsi, je ne sais pas s'il aurait dû être fait par l'intermédiaire d'un secrétaire particulier; mais ce que je sais, c'est que si, après les preuves de loyauté et de dévouement que viennent de donner le peuple et l'armée, ce manifeste avait besoin d'une réponse, ce n'est pas à moi que serait réservé l'honneur de la faire. Le gouvernement, les cortès, la nation espagnole enfin, verront ce qui pourra le mieux convenir à leurs intérêts et à leur dignité."

Cette correspondance sera, si nous ne nous trompons, le coup de grâce de Marie Christine; car elle met à nu les petites et haineuses passions qui dirigent cette reine déchue. Elle a beau se parer de beaux semblans de patriotisme et d'humanité, elle a beau protester de son amour pour l'Espagne et pour les augustes orphelines qu'Espartero tient en captivité, elle a beau s'apitoyer sur ses douleurs et sa misérable position, pauvre femme qui n'a plus qu'une fortune d'à-peu-près vingt-cinq millions de piastres! Ses belles phrases et ses jérémiades n'attendriront personne; et les accusations dirigées contre Espartero aussi bien que les louanges qu'elle donne aux *fidèles espagnols qui se révoltent pour prouver leur fidélité* au trône, seront impuissantes à lui créer des partisans dans la péninsule. Elle n'était naguères pour les Espagnols [illegible] qu'une étrangère; pour beaucoup d'entre eux, si non pour tous, elle est maintenant une ennemie.

Sur la foire qui doit se tenir le 15, le 16, le 17 du présent mois, au profit des orphelins.

A LA COMMUNAUTE ORLEANAISE.

Il y à trois ans, à pareille époque, de pauvres enfants, famille nombreuse et dépouillée, déshéritée de tous liens, orpheline de toutes caresses, étaient sans pain, et vous leur en avez donné; sans vêtemens, et vous les avez couverts; sans toit et votre munificence leur en a ouvert un. Car un jour, profondément attendri et gémissant sur des misères que son indigence ne pouvait soulager, notre digne évêque appela autour de lui de saintes femmes, solliciteuses infatigables, rapides exécutrices de toutes œuvres pieuses écloses des inspirations d'une commune charité, et il leur dit: Mes sœurs, la saison rigoureuse approche; voilà l'époque où l'enfance [illegible] va atteindre les membres de nos enfants, que la faim va leur livrer ses rudes assauts, et pas un lambeau à leur jeter, pas une miette à leur offrir, pas un chétif abri où reposer leur tête. Allez, mes sœurs, frappez sans crainte à la porte du riche, des heureux de la terre, priez, intercédez; dites leur qu'ils remettent entre vos mains cette portion du pauvre que le seigneur commande et expressément de réserver pour les plus nécessiteuses de ses créatures; recevez de tous ces offrandes volontaires, ces dons spontanés et ces riens et couteux [illegible] l'abondance luxueuse des opulents, et je vous [illegible], en vérité, tous ces objets sans valeur réelle, [illegible] aux regards de la foule emprimée, [illegible] somptueuse fête dont la bienfaisance [illegible] les apprêts, deviendront, pour les [illegible] de notre communauté l'occasion d'une [illegible] manifestation de la charité publique!"

[illegible], vous vous en souvenez, orléanais, qu'est bien ce splendide banquet où tant de convives altérés de charité déposèrent dans la sébile de pauvres orphelins leurs magnifiques aumônes. Cette soirée mémorable, elle n'est point sortie de notre souvenir, car elle se grave bien avant dans l'âme, car elle y laisse de bien durables réminiscences, la pensée d'une bonne œuvre accomplie, car elle sourit à bien des peines, à bien des douleurs, car elle tempère l'amertume de bien cruelles, de bien poignantes heures de notre vie!

Et quelle foule, et quelle ardeur, et quelle bâte, et quelle chrétienne abnégation de tout mondain orgueil, et quelle communicative sensibilité pour s'émouvoir jusqu'aux larmes sur de si jeunes infortunes, et quelle rivalité sainte animant à l'envi tant de compatissantes âmes, et quelles sublimes prodigalité à épancher soudainement sur ces pauvres infimes petits êtres, par de si beaux jeunes hommes, par de si jeunes belles femmes, couronnés comme toujours, de leurs séduisantes grâces juvéniles, mais en cette étincelante soirée, comme enveloppés, comme imprégnées des rayons d'une beauté céleste et de cette harmonieuse auréole que pose au front le sentiment intime d'une belle œuvre consommée, la sereine joie qu'y épanche la pensée d'un acte d'utile bienfaisance!

Il y a trois ans, Orléanais, vous avez beaucoup fait pour la jeune et pauvre famille de votre communauté; car en quelques heures, par l'abondance de vos dons, par la libéralité de vos aumônes vous avez assuré la subsistance quotidienne d'enfants nécessiteux qui, souvent, le matin se levaient avec la faim dans les entrailles, et, le soir, se couchaient sans l'avoir pleinement satisfaite; vous avez pourvu à leurs plus pressants besoins, voilé leurs plus honteuses nudités par vous, par votre bienfaisance effective, noble sentiment dont le ciel vous a si opulemment dotés, quand la pluie et la tempête secouent le toit de nos chères demeures, eux qui, autrefois, aux jours mauvais, ne savaient où abriter leur tête, ont maintenant une commode retraite; eux qui, autrefois, quand la glaciale bise de décembre soufflait sur leur habitation ouverte et faisait trembler leurs os, ne savaient où réchauffer leurs petits membres engourdis, grâce à vous, maintenant, ont l'âtre pétillant et sa vivifiante chaleur.

Gloire vous soit donc rendue, Orléanais, pour votre œuvre de piété chrétienne, et si belle, et si féconde et si généreuse en ses fins; gloire et bénédiction vous soient rendues, car vous avez été les prodigues, les magnifiques exécuteurs d'une pensée divine sortie de l'âme tout angélique de femmes Louisianaises, du cœur si compatissant du vertueux pasteur, honneur et providence de notre diocèse!

Et maintenant, un dernier appel à l'inépuisable charité de vos premiers bienfaiteurs, enfants si seuls au monde, si violemment arrachés du sein paternel en naissant, tendes et plaintives fleurs, agitées, si frêles encore, par de si contraires souffles, délaissés, sans rien qui vous la fasse aimer, au seuil même de l'existence, pour vous, hélas! pauvres petits êtres, et si vide, et si nue, et si chargée de funèbres présages! Un dernier appel à vos amis constants, à vos secondes pères, à vos secondes mères, à tous ceux dont les noms ignorés se placent, pourtant, chaque jour, dans une commune prière, sur vos lèvres reconnaissantes, et montent confondus et trempés de larmes, jusqu'au trône de Dieu!

Leurs aumônes, abondante et réparatrice rosée qui versa sur vous, aux jours passés, tant d'innocentes joies, tant de tranquille paix coulera encore en ces jours prochains! Elles achèveront l'incomplet bâtiment dans les murs duquel doit croître, et s'épanouir, et produire de précieux fruits, votre enfance regilieuse, entourée des soins vigilants de vos gardiennes maternelles, épurée et affermie par ces maximes de solide morale qui brûle toutes les chairs gangrenées de l'âme, par ces préceptes d'une foi saine, éclairée, tolérante qui seule enfante les vertus, dissipe les ténèbres de la vie, et console, quand, comme un implacable vautour, l'adversité fond sur notre paisible foyer et y sème le désespoir.

—SEL.....Y.—

POPULATION.—Le dernier recensement fait en Angleterre a prouvé que la population des Iles Britanniques s'élève à plus de vingt-sept millions d'individus. L'Angleterre et le pays de Galles renferment ensemble 15,901,981 âmes; l'Ecosse 2,624,586; l'Irlande 8,205,382, les îles de Guernesey, Jersey, Man &c. 124,079; ce qui donne un total exact de 26,866,028 âmes. Dans cette somme ne sont compris ni l'armée, ni la marine royale, ni les marins en voyage à bord de navires marchands, ni les voyageurs à l'étranger; en tenant compte de ces différentes cathégories, on arrive aisément à 27 millions; ce qui accuse une augmentation de deux millions depuis 1831. Si l'on ajoute à ce chiffre la population des colonies appartenant à la couronne d'Angleterre, on trouvera que l'Empire Britannique est plus populeux que tous les autres Etats du monde civilisé; nous ne parlons pas toutefois de l'Empire Chinois auquel les calculs les plus modérés des statisticiens accordent cent soixante millions d'habitans. Tout en faisant la part de l'exagération et de l'incertitude dans les relevés qui viennent de l'Inde ou de l'Australie, on peut dire, sans crainte de se tromper beaucoup, que la Reine Vittoria est la souveraine de cent millions de sujets. Les autres grandes puissances de l'Europe sont loin d'atteindre à ce chiffre: l'Empire Russe ne compte pas plus de soixante dix millions d'habitans, sur lesquels trente millions au plus sont de race Russe proprement dite; le reste se compose de Polonais, de Lithuaniens, de Circassiens, de Cosaques, de Kalmouks et d'autres tribus nomades. Le royaume de France a environ trente cinq millions d'habitans, dont trente trois millions sont Français proprement dits et deux millions Algériens ou Colons des Indes Occidentales, de Cayenne, de Sénégal, de l'Ile Bourbon et de Pondichéry. Les trente millions que possède l'Empire d'Autriche, sont Allemands, Hongrois, Italiens et Illyriens. Le royaume de Prusse n'a guère que quatorze à quinze millions d'habitans, tous Allemands. Il faut s'arrêter après la Prusse; la population des puissances d'un ordre inférieur, si toutefois on excepte l'Espagne, est trop peu considérable pour mériter une mention.

SOCIETE TYPOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
L'ASSEMBLEE mensuelle de cette société aura lieu à la salle des séances, rue du Canal, ce soir à sept heures. Des affaires importantes devant y être discutées, on prie les membres d'être ponctuels.
11 d — G L BENNETT, Secrétaire.

BILLETS de Banque gravés—Blancs pour traites gravés supérieurement, imprimés sur papier à billets de Banque et reliés en livres de différentes épaisseurs. Aussi pour billets de Banque et sur des feuilles de papier à lettre, à vendre par
11 dec — RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, Encoig. Royale et Canal.

PRESSES de Notaires et autres d'un travail nouveau et amelioré, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
11 dec — Encoig. Royale et Canal.

UNE vache laitière supérieure à vendre. S'adresser à bord du navire Huntsville vis-à-vis le marché aux légumes ou à
11 dec — JAMES E. WOODRUFF, 70, rue du Camp

UNE VACHE Laitière avec un veau, à vendre à bord du navire Frankfort, de New York. S'adresser à J. W. STANTON & Co,
10 dec — 60, Poydras.

COMMERCIAL.

Vendredi soir, 10 décembre 1841.

A l'exception d'assez fortes opérations en coton, les affaires pendant ces trois derniers jours ont été tout à fait insignifiantes. Les produits arrivent mais les prix de toutes les descriptions sont toujours peu convenables. Les affaires de change sont rares. Les banques restreignent leur circulation et se préparent à reprendre leurs paiemens en espèces, et cela sous peu sans doute, cette mesure ayant déjà été adoptée par quelques unes de ces institutions. Le message du gouverneur à la législature sera très explicite sur ce sujet et servira encore à accélérer le retour des paiemens en espèces avec l'époque qui avait été fixée à la dernière assemblée des présidents des banques.

Le temps est toujours beau et très chaud pour la saison. Le fleuve monte, il est maintenant à 9 pieds au-dessous de la marque ordinaire des hautes eaux.

COTON—Arrivé depuis le 7 du courant, Louisiane et Mississipi 18,069 balles, Tennessee et North Alabama 2,316, Arkansas 157, Mobile 2110; Texas 240, ensemble 20,847. Expédié dans le même espace de temps, pour Liverpool 2,323 balles, le Havre 1,978, la Havane 1,175, New York 915, Boston 565, Portsmouth 442, ensemble 7328, ce qui fait une augmentation du stock de 13,719 balles et laisse en mains, y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui un stock de 140,779 balles.

ETAT DU COTON.

1841, 1er Sept. Stock en mains,		14,400
Reçu cette semaine	20,847	
Antérieurement	230,086	250,133
		264,533
Expédiés cette semaine	7,328	
Do antérieurement	116,515	123,843
Stock en mains		140,779

Depuis notre revue de mardi dernier, il s'est fait de belles affaires sur le marché au coton. Les ventes pendant ces trois derniers jours se composent de 18,000 balles comme suit 8000 balles mercredi, 6000 hier et 4000 aujourd'hui. Les prix portés à nos dernières cotes se sont maintenus dans toutes les transactions. Nous considérons cependant qu'il y a eu une hausse de 1/8 c. Nous laissons cependant subsister nos dernières cottes en faisant observer que le coté extérieur est ce qui est le plus en concordance avec l'état actuel du marché. Les acheteurs pour tous les points du continent ont participé à toutes les affaires, mais ce sont ceux qui expédient en Angleterre qui ont dominé et qui ont pris la plus grande quantité.

L'opinion générale est que la récolte de coton de cette année sera encore moins considérable qu'on l'avait pensé d'abord; c'est à cette circonstance que l'on doit attribuer en grande partie la fermeté qui s'est maintenue dans les prix des dernières opérations; tout en admettant la diminution de la récolte nous ne sommes cependant pas d'avis que les demandes seront toujours très actives, si l'on considère la grande abondance du stock existant actuellement en Angleterre et le mauvais état du commerce de la Grande Bretagne à la veille de recevoir notre nouvelle récolte. L'expérience d'ailleurs de cinq mauvaises années successives suffira à faire jeter un regard en arrière et à empêcher les spéculateurs à se risquer dans de trop fortes opérations.

Louisiane et Mississippi,

Ordinaire et bas, de	7	à 8
Ordinaire,	8	à 8½
Bon ordinaire,	8½	à 9
Bon ordinaire et petit courant,	9½	à 10
Petit courant et courant,	10½	à 11
Bon courant,	12	à 00

TABAC—Il y a bien eu encore quelques arrivages depuis notre dernier rapport, mais le stock est néanmoins toujours insuffisant à attirer l'attention des acheteurs, lesquels, ainsi que les détenteurs ne sont pas encore désireux d'opérer.

Arrivé depuis le 7 du courant 349 boucauts, Expédié dans le même espace de temps pour New York, 35.

ETAT DU TABAC.

1841, 1er sept. Stock en mains		27 [illegible]
Reçu cette semaine	349	
Antérieurement,	1290	1,675
		4,332
Expédié cette semaine,	35	
do antérieurement,	2,930	3,01[illegible]
Stock en mains,		1,316

SUCRE—Il n'y a pas eu grand' activité sur le marché depuis notre dernier rapport, les ventes ne comprennent pas plus de 100 boucauts par jour; néanmoins les prix portés à nos dernières cotes se sont fermement maintenus de 4 3/4 à 6 cents pour les qualités inférieures et supérieures. Les principaux achats ont presque tous eu lieu pour les marchés du Nord. Nous n'avons eu aucune vente sur habitation.

Les sucres de la Havane sont extrêmement calmes et bien que le stock en soit très abondant. Nous cotons, brut de 4 1/4 à 6 3/4, blanc de 9 1/2 à 10 1/4 cents.

MELASSE—Cet article est en très bonnes demandes aux prix portés à nos dernières cotes, de 21 à 22 cents par gallon. La vente sur habitation signalée à notre revue de mardi dernier n'a été suivie d'aucune autre transaction.

FARINE—Il s'est fait de belles affaires sur le marché depuis notre dernier rapport; quelques lots considérables ont été expédiés sur les marchés du Nord à $5 25, prix auquel les détenteurs sont fermes aujourd'hui et dont ils ne veulent point rabattre; les arrivages sont toujours modérés.

PRODUITS DE L'OUEST—Il est pour ainsi dire inutile que nous parlions du mauvais état du marché aux provisions, nous l'avons déjà répété tant de fois que nous n'en dirons plus un mot avant d'avoir quelqu'amélioration à signaler. Nos cotes sont les mêmes.

WHISKEY—Les derniers arrivages ont amené avec eux une légère dépression sur le marché, et les prix ont légèrement fléchi depuis notre dernier rapport. Nous signalons une vente de 400 barils rectifié à 17 cents qui est le chiffre que nous cotons comme étant le prix du cours des ventes en gros. Le détail dans les magasins obtient de 17 1/2 à 18 cents.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Sans amélioration, ces articles ne se vendent que pour les besoins essentiels de la consommation.

CAFE—Nous avons aucun changement à signaler. La demande cependant est plus languissante. Nous cotons Rio de 10 3/4 à 11 1/4. La Havane première qualité de 11 3/4 à 12 cents, qualités moyennes de 10 3/4 à 11 1/4 cents.

BLANC DE BALEINE—La demande est assez bonne aux prix cotés à notre dernière revue, c'est à dire New Bedford 40 cents, Nantucket 39.

HUILE—Cet article est toujours dans le même état. La demande en est limitée; nos cotes sont les mêmes.

CHANGES—Les changes sont toujours très élevés quoique la demande ne soit relativement [illegible] depuis hier. Nous cotons le sterling de 13 à 13 1/2 pour cent de prime, £5000 à la Banque de Liverpool ont été vendus à 13 pour cent, et aujourd'hui on a disposé de £5000 tirées par une de nos banques à 13 1/2.

CHANGE A L'INTERIEUR

Sterling de		12 à 13 1/2
France,		5 05 à —
New-York, 60 jours de vue		3 3/4 à 3 1/2 p. c. prime
Do	30 do do	4 1/4 à 4 1/2
Do	à vue	5 à 5 1/2
Philadelphie 60 jours de vue,		[illegible] p. ct. d'esc
Do	à vue	1 1/4 à 1 3/4 pour cent de prime
Boston	60 jours	à 1/2 pr. cent de prime

FRET—Il y a eu plusieurs engagemens depuis notre dernier rapport. Nous signalons entr'autres quatre batimens pour Liverpool à 7/16, trois pour le Havre à 15/16, deux pour Marseilles à 1, un pour Glasgow et un autre pour Hull à 1/2. Nous avons dans le port un grand nombre de navires qui ne sont pas encore affrétés.

FRET.

Coton pour Liverpool		7/16	
Do	do Havre,	7/8 à 1 c	
Do	do New York,	$1 à 1, 25 par bal.	
Do	do Boston,	1 63 1/2 à 1 75	
Tabac pour Cowes,		sans expédition	
Do	do Londres directement,	do	
Do	do New York,	1 00	à 0 00
Do	do Boston,	4 01	à —
Do	do Philadelphie	0 0	à 00
Sucre et mélasse de la cote pr. bte		4	à 00
	De la ville	1 7a	
Farine,		0 30	
Plomb par tonneau,		1 2a	
Porc par baril,		35	à 40

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Orleans, Sears, New York, — A Cohen
Taglioni, Rogers, Havre, — A Lecourt
Barque Tarquin, Hosmer, Portsmouth, — S & J P Whitney
Swan, Snell, Philadelphie, — J A Morgan
Brick Howell, Sanbrates, Havane, — A Castillo
Chapman, Thompson, Charleston, — S L Levy
W. H. Talman, Giberson, Apalachicola. — Capt.
Virginia, Jordan, Alexandrie, D C. — L H Gale
Goel. Alex. Washington, Dinsmore, Mobile, — C D Lehman

ARRIVES.

Bateau de remorque Lion, Pinniger, des passes avec le navire Swaturn.
Bateau de remorque Shark, Paulding, des passes, avec le navire Hilah et la barque Empress.
Bateau de remorque Tennessean, Riddle, des passes, avec le navire Flavie.
Bateau de remorque Prairie, Davis, des Passes, ayant conduit au bas du fleuve les navires Middlesex, Lelia, les goelettes Freeland et Saml. Ingham, remorque en rade les navires Ocmulgee et Rappahannock.
Navire Ocmulgee, Leavitt, New York.
Navire Rappahannock, Drummond, Bath.
Navire Hilah, Hammond, New York.
Barque Empress, Pitman, de la Havane.
Brick Isabella, McKee, de Santa Cruz.
Navire à vapeur Neptune, Rollins, en 30 heures de Galveston.
Nav Swaturn, Davis, Philadelphie.
Nav Flavie, Coffin, Liverpool.
Goel Phoebe & Margaret, Mobile.
Steamer Sultana, Baldwin, de Milliken's Bend.
" North Alabama, Grice, de Natchez.
" Manhattan, Dorham, de St. Louis.
" Tiber, Payne, de Florence.
" Constellation, Cholwell, de Mill's Point.
" Somerville, Van Dusen, de Memphis.
" Walnut Hills, Mosby, de Yazoo City.
" Swallow, Anderson, de Cincinnati.
" Preemption, Harris, St. Louis.
Le chaland McClure, de Cincinnati, avec du whiskey, mélasse, &c.
Le chaland Dugan, de Ripley, Ohio, avec de la farine.
Deux autres chalans avec 1900 barils de farine.
Deux chalans de Cincinnati, avec un chargement de 1900 barils farine au capitaine.

Le navire Bernholm, capitaine Nason, pour Liverpool, sera expédié aujourd'hui. Les chargeurs sont invités à envoyer leur manifeste de bonne heure. Le sac aux lettres sera enlevé à 3 heures P. M.
11 dec — L. H. GALE, 93, Commune

LES soussignés informent le public qu'ils feront lundi, 13 Décembre courant, l'ouverture d'un nouveau magasin à l'encoignure nord des rues du Canal et de Chartres, et que l'on y trouvera constamment un assortiment complet de marchandises françaises, anglaises et américaines, aux prix les plus modérés.
11 dec—6 — GERMAIN DUCATEL & SON.

LE soussigné partant pour France, prévient les personnes à qui il doit, de présenter leur compte pour être soldé, et prie instamment les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler leur compte, dans le plus bref délai possible, pour lui éviter le chagrin de leur faire des frais de justice. On le trouvera tous les jours chez M. Pamar, rue Royale No 223, de 7 à 10 heures du matin, et de 4 à 7 heures de l'après-midi. — CH. GIRARD 11d—3 en 10j.

DEMANDE par une personne ayant reçu une bonne éducation un emploi soit d'Editeur, soit de principal dans une institution. Cette personne est graduée du Collége de la Nouvelle Angleterre, et pourra fournir des témoignages de sa moralité, de son éducation, et des succès qu'il a obtenus comme écrivain et comme professeur. Les lettres adressées à Mr. W. H. G. Alexandrie, (Le.) recevront une prompte réponse.
11 dec—3

A VENDRE par les soussignés: Jambons de Westphalie, 1re qualité; Do. de Cincinnati; Saucissons de Lyon; Langues fumées; Anchois à l'huile; Olives farcies; Thon mariné, Macaroni et vermicelle en boites de 25 liv. et 12 liv.; Moutarde de Maille en grands et petits pots, et un assortiment complet de sauces préparées au nord et en Angleterre. — VALETON & Co,
11 dec — Encoignure Royale et Douane.

CRANBERRIES—60 caisses en bon ordre, en débarquement du steamer Pre-emption, à vendre par
11 dec — JOHN R. SHAW & Co, 24, rue Poydras.

PAPIER pour polices d'Assurance—De qualité supérieure très durable, fabriqué pour servir particulièrement aux polices d'assurances, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
14 nov — encoig. Royale et Canal.

CHANGE intérieure du pays, blancs, gravés pour traites étrangers et du pays, imprimés sur papier à billet de banque, et sur des feuilles de papier à lettres, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
16 nov — encoig. Royale et Canal.

CITRONS de Malaga, à vendre par
7 déc — GEO. GREEN & BRO. 60, Gravier.

A LOUER—La maison sise rue Royale [illegible] la Banque de l'Etat de la Louisiane, elle [illegible] réparée et possession en sera [illegible] immédiatement. Pour les conditions s'adresser [illegible] qui l'occupent actuellement ou à J. ROBERT & Co,
11 dec — 5, Nagasins.

VASES D'ARGENT DE PRIX.—Les soussignés offrent à vendre plusieurs vases d'argent splendides à des prix extraordinairement bas, ayant résolu de se défaire définitivement de toutes leurs marchandises de prix, ayant l'intention de discontinuer immédiatement cette branche de leurs affaires.
11 dec—10. — B. BROWER & Co. 17, Camp.

A VENDRE A L'AMIABLE.
LE steamboat Coffee House, situé à l'encoignure Bienville et Nouvelle Levée, No. 14, s'adresser sur les lieux. — 11 d—[illegible]

HUILE de Palmachristi—20 barils No 1, actuellement en déchargement et à vendre par CH. DOANE,
11 d — 69, Poydras.

BEURRE et Graisse—30 frequins beurre de l'ouest, et 10 demi barils graisse fraiche, à vendre par CH. DOANE, 69 Poydras.
11 d

BŒUF et porc—200 barils et 100 demi dito bœuf, 300 barils porc [illegible], mess, M. O. et P. O. à vendre par CH. DOANE, 69, Poydras.
11 d

TOILE &c—Toile et cordes d'emballage, 300 barils plomb de chasse, 20 milliers cigarres espagnols, [illegible] caisses tabac à chiquer, 100 caisses Huile de [illegible], [illegible] par demi grosses et douzaines de bouteilles, à vendre par CH DOANE, 69 Poydras.

CAFE et sucre—200 sacs café en vente de la Havane, [illegible] supérieur; 100 do Rio; 300 caisses sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par
11 d — CUCULLU, LAPEYRE & Co., 28, Vieille Levée.

FARINE—300 sacs en magasin à vendre par
11 dec — M. A. ROBITAILLE, 17, Commerce.

CORDE d'Emballage de Russie—300 rouleaux, 1re qualité, [illegible] droit aux draw books, en débarquement et à vendre par GEO. GREEN & BRO 61, Gravier.

CAFE—[illegible] sacs Rio à vendre par
11 d — GEO. GREEN & BRO 61, Gravier.

POIVRE—100 sacs Sumatra, à vendre par
11 d — GEO. GREEN & BRO. 61, Gravier.

TOILE du pays—[illegible] à vendre par
11 d — GEO. GREEN & BRO. 61, Gravier.

TOILE d'emballage de l'Inde et du Kentucky, avec [illegible] en quantités au gré des acheteurs, par
11 dec — GEO. GREEN & BRO. 61 Gravier.

SUCRE blanc de la Havane en magasin et à vendre par
11 dec — R. GRONING & Co.

CAFE de la Havane nouvelle récolte en débarquement et en magasin, à vendre par
11 d — R. GRONING & Co.

FARINE—200 barils marque de choix en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
11 dec — 45, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY—80 barils rectifié de Cincinnati, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
11 dec — 45, rue Tchoupitoulas.

HARICOTS—Quelques barils petits haricots blancs, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
11 dec — 45, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS, plats cotés, épaules, porc, bœuf, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
11 dec — 45, rue Tchoupitoulas.

MAIS—200 sacs, en débarquement du steamer Pre-emption, et à vendre par JOHN R SHAW & Co,
11 dec — 24, rue Poydras.

FARINE—200 sacs, en débarquement du steamer Pre-emption, à vendre par JOHN R SHAW & Co
11 dec — 24 Poydras.

SUCRE—[illegible] caisses blanc de la Havane, en magasin, et à vendre par O. H. MIESEGAES,
11 dec — 24 Vieille Levée.

CAFE—[illegible] sacs vieux café de Java, en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES,
11 dec — 24, Vieille Levée.

BLANC de Plomb—300 barils nos 1 et 2, pur, à vendre par O. H. MIESEGAES,
11 dec — 24, Vieille Levée.

300 SACS Plomb de chasse [illegible] do jeune [illegible], caisses thé Young Hyson, [illegible] corde de Manille et de [illegible] en débarquement des navires Ohio et Ocmulgee de New York, à vendre par O. H. MIESEGAES,
11 dec — 24, Vieille Levée.

BEURRE de Goshen—[illegible] en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
11 dec — 63 rue Gravier.

FARINE—200 barils superfine en débarquement du steamer Pre-emption, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
10 dec — 63, Gravier.

LARD—[illegible] barriques jambons plats cotés et épaules, en débarquement du steamer Pre emption, à vendre par
11 dec — BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

MARCHANDISES SECHES.
L. A. LEVY Jnr., rue de la Douane, No 30, encoignure de la rue Chartres, a reçu par les dernière arrivages les marchandises suivantes, sur lesquelles il appelle l'attention des habitans et des marchands de la campagne, [illegible]

[illegible]

Aussi—Deux réfrigérateurs.
10 dec — JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

MADAME DUPRE,
Professeur de Piano.
SE charge de tenir cet instrument dans les soirées, familles et bals de société. Déjà connue depuis plusieurs années, elle s'efforcera par son zèle et le choix de sa musique [illegible] de répondre complètement à l'attente des personnes qui voudront bien l'employer. Son domicile est rue Bourgogne No. 266 entre St Philippe et Ursulines.
9 dec

SI Mr. F. C. ZEHENDER est en ville, il est prié de passer au comptoir de Merle, Beylle & Co. On a [illegible] pourra donner à l'égard de Mr F. C. Zehender 9 d

SAINDOUX nouveau—[illegible] barils, à vendre par
9 d — CH. C. SACKETT, 36, Poydras.

33 PIECES toile d'emballage, et 24 rouleaux corde, à vendre à bas prix pour clore un envoi, par
9 d — CH. C. SACKETT, 36, Poydras.

100 BARILS whiskey haute preuve, à vendre par
9 d — CH. C. SACKETT, 36, Poydras.

FARINE—80 barils commune, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
9 dec — 53 rue des Magasins.

TOILE à [illegible] et à chemises, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
9 dec — 53, rue des Magasins.

CLOUX de Boston—300 barils [illegible] de Suède, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
9 dec — 53, rue des Magasins.

BLANC de baleine—[illegible] caisses de différentes marques à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
9 dec — 53, rue des Magasins.

BOTTES [illegible]—50 caisses à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
9 dec — 53, rue des Magasins.

ARTICLES DIVERS—100 1/2 barils farine noire de sarrasin marché du nord; 50 1/2 do; 3 caisses tabac de Virginie; 30 do sirop de limon; 3,000 pieds curb et gutter stone; 100 douzaines chemises; 100 do chapeaux; 150 de casquettes; 100 barils whiskey rectifié dernièrement reçus à vendre par FOSDICK & BROTHER,
6 d — 66, Camp.

MESSIEURS Prosper Delamar et Auguste Cabiro ayant formé une société pour le commerce des vins et spiritueux, ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et connaissances qu'ils viennent d'ouvrir leur magasin, maison de M. Labatut, rue Royale, No. 175, entre St Pierre et Toulouse, et qu'ils ont en ce moment un assortiment de vins de choix, liqueurs, fruits, eau de vie et vieux cognac. 6 d—10

CORDES de Naples fraiches, pour violon, basse, contrebasse, guitarre et harpe. Anches de clarinette, première qualité. Musique nouvelle, consistant en partitions et airs séparés de nouveaux operas, romances, albums et morceaux pour divers instruments, dernièrement reçue et à vendre par T. E. BENOIT,
3 déc — Encoignure Chartres et Jefferson.

HABILLEMENTS POUR NEGRES.
LES habitants et autres sont invités à venir examiner notre stock qui se compose en partie de satinet croisé bleu, linsey &c. que nous offrons à vendre à bon marché pour du comptant.
MEAKINGS & KETCHAM,
26 oct — No. 1, rue Bienville enc. Vieille-Levée.

ARGENT—Piastres, à vendre chez
2 d — M HOLLANDER, 42, Camp.

HUILE D'OLIVE:
100 paniers de 24 1/2 bouteilles, } huile de Bordeaux,
100 do de 12 do
100 do de 6 do
d'importation récente, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co.
30 nov — 79 rue Toulouse.

LE soussigné continuera les affaires de Commission, pour son propre compte. Son Bureau est au No. 2 Front-Levée. Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1841.
9 nov—1m — JULES DOSSAT.

INDIENNES Françaises, à trois escalins l'aune, à vendre par BENJ. LACOSTE,
6 d — 100 rue Royale entre Conti et St-Louis

VENTES DE SHERIF.

La Banque des Citoyens de la Louisiane contre A. D. Cuesnon.

COUR DE PAROISSE—No. 14[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville jeudi le 23 décembre 1841, à midi, les actions ci-après décrites, saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir:

5 actions du fonds capital de la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain
Conditions comptant. — V. ALLAIN,
11 dec—3ps — Shérif de la paroisse d'Orléans.

Dreneaux & Co. vs. Omer Guesnon, No. 851.
Vve Basile Krepe vs. le même, No. 852
La Banque des Citoyens de la Louisiane vs le même No. 853.

COUR DE DISTRICT du 1ère District Judiciaire—En vertu de trois alias writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour du District du 1ème District Judiciaire, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, Jeudi, le 13 janvier 1842, à midi, l'esclave ci après décrit, saisi dans les affaires ci-dessus savoir:

MARCEL, griffe agé d'environ 26 ans
Conditions comptant.
11 dec—4 1/2ps — V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque de la Bourse vs D. P. Welles
COUR DE PAROISSE—No 11363—En vertu d'un P. F. F. alias writ de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, vendredi le 14 janvier 1842, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Mary, au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues du Commerce, Lafayette, de la Nouvelle Levée et Girod, désigné par le No. 66, sur un plan dressé par L. J. Pilié et Bringier, le 1er mai 1837 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public, dans cette ville.

Le dit lot mesure 19 pieds 8 pouces et 3 lignes face à la rue du Commerce sur une profondeur de 93 pieds 4 pouces et 6 lignes de côté et 10 pieds 8 pouces et 8 lignes de l'autre côté [illegible].
Conditions:—Comptant.
11 dec—4 ja. — V ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de R. R. Keene—Vente par le Régistre des Testaments—Jeudi treize janvier 1842, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 novembre 1841, et signé le 6 novembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de R. R. Keene, la propriété ci-après décrite, savoir:

[illegible] situé dans la paroisse de Ouachita [illegible] Bœuf, et désignée sur un plan [illegible] école de Armand [illegible] R. R. Keene [illegible] ensemble les améliorations qui se trouvent sur la dite terre.
Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments
N. B.—L'acte de vente aux frais de [illegible] Wm. Christy, not. pub. 11 d

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—présent l'hon. Charles Maurian, Juge—le 10 décembre 1841—No. 13,[illegible]—Edouard Leloup vs. ses créanciers.—Que toutes les personnes intéressées dans cette affaire soient notifiées, dans les dix jours de la publication de cet ordre, pourquoi le tableau de distribution enrégistré dans cette affaire, ne serait pas homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau.
Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, le 10 décembre 1841. — A. PITOT,
11 d—3 en 10j — Greffier

CONFORMEMENT à une résolution du conseil des marguilliers de l'Eglise St. Louis de la Nouvelle-Orléans, avis est par le présent donné que lundi 20 décembre courant, à midi, à l'église St. Louis, il sera procédé à l'adjudication des bancs de la dite église, par [illegible] Dufilot, encanteur. L'adjudication sera donnée le 1 janvier 1842.
Conditions: comptant—Si jusqu'au [illegible] le paiement n'est pas effectué, la dite adjudication sera annulée et cette offre disposée à l'adjudication des [illegible].
11 d—8 — JOSEPH [illegible], Trésorier

AVIS.
LE soussigné croit devoir rappeler aux consommateurs de perruques et toupets, qu'il vient de Paris ou la saison de nouveau, jusqu'aux derniers modes [illegible] utiles et applicables dans tout ce qui doit rendre ces objets supportables avec agrément. Le rapport en sera [illegible] longtemps [illegible] par l'évidence de la perfection et du bon goût.
[illegible] THEODORE,
10 d — Rue de [illegible] No 100

BANQUE DE CARROLLTON.
AVIS
[illegible]
3 dec—3 [illegible] — JOHN NICHOLSON, Caissier.

COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE. ORLEANS.
5 décembre 1841.
IL est notifié aux actionnaires de cette institution qu'une élection annuelle de onze directeurs, pour ses affaires aura lieu à la Banque lundi, 3 de janvier prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
3 dec—[illegible] — J. W. HOUSTON, Caissier

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE.
AVIS est par le présent donné [illegible]
Par ordre du Bureau des directeurs.
[illegible]—12 d — PETER CONREY, Junior, Président

A LA VILLE DE PARIS.
MAGASIN DE CONFISEUR.
[illegible]
17 novembre

LE soussigné [illegible] MAZEPPA, [illegible]
17 [illegible]

MADAME GAILLARD, rue Royale, No 112, prévient les dames [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible] chapeaux, [illegible]

DRAPS—La soussignée [illegible] par le navire [illegible] de draps, casimirs, [illegible] CHAS. BYRNE, rue Tchoupitoulas.

5000 GALLONS huile d'hiver et d'automne à vendre par
W. FROST & Co. 23 Vieille Levée.

3000 CAISSES chandelles de baleine New-Bedford, à vendre par
10 d — W FROST & Co. 23 Vieille Levée.

SAVON de Boston—2000 caisses No 1, [illegible] par
10 d — W. FROST & Co.

695 BARILLETS [illegible] à vendre par
10 d — W. FROST & Co. [illegible] Levée.

5 CAISSES [illegible] à vendre par
10 d — W. FROST & Co. 23 Vieille Levée.

WHISKEY—[illegible] à vendre par M. A. ROBITAILLE, 17, Commerce.

FOIN [illegible] à vendre par
10 d — M. A. ROBITAILLE, 17 Commerce.

GRAISSE, beurre et [illegible] en barils, [illegible] à vendre par
10 d — W. G. TOMPKINS & Co. 59 Gravier.

EAU-DE-VIE—38 barils eau de vie américaine, à vendre par W C TOMPKINS & Co 59, Gravier. 10d

CHANDELLES—200 caisses de diverses marques, en magasin et à vendre par
10 d — W. C. TOMPKINS & Co. 59, Gravier.

BŒUF mess—15 bar. [illegible] à vendre par
10 d — JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

SUIF [illegible] à vendre par
10 d — JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses blanc et jaune, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
10 dec — 15, St. Louis.

CIGARES PRINCIPE—[illegible] à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
10 dec — 15, St. Louis.

SARDINES à l'Huile—[illegible] boites sardines de Nantes, en grandes boites, à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
10 dec — 15, St. Louis.

TABAC Espagnol—15 boites supérieur Visalta de Abajo, enfeuilles, pour enveloppes et tripes, à vendre par
10 dec — CANTIN, DARAN & Co. 15, St. Louis.

CHAUX et Brai—600 barriques chaux et un lot de brai en débarquement du brick Toronto, à vendre par
9 d — LEVI H GALE, 93, Commune.

LOWELL—[illegible] balles [illegible] à vendre par
9 d — WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins.

SAINDOUX—[illegible] première qualité, à vendre par
9 d — WIGGIN & DAVENPORT, 53, Magasins.

CASQUETTES—100 caisses pour hommes et enfants reçues par les derniers arrivages, à vendre au prix de manufacture par
7 dec — L. A. LEVY Jr. 30 Douane

CHEMISES [illegible]—50 douz. extra larges pour nègres à vendre par
7 dec — L. A. LEVY Jr. 30 Douane.

CHEMISES—50 douz. coton, devants et cols en toile, et aussi 50 de toile reçues dernièrement des manufactures et à vendre à bas prix en quantités au gré des acquereurs par
7 dec — L. A. LEVY Jr. 30 Douane.

POELES—Un assortiment général de poêles pour salles de buvette, idem à la Franklin, idem à vent et neuf plaques, poêles avec four et grates de cheminées, de différentes formes.
Aussi—Tuyaux de poêles, de dimensions assorties, de 4 à 6 pouces. [illegible] à vendre par PRIESTLEY & BEIN,
22 oct — 19, Nouvelle-Levée.

BRONZES—Les soussignés ont reçu par le navire Ohio, de New York et offrent à vendre, 12 caisses bronzes à habits, à souliers, [illegible] &c.
2 d — BOUTIN, GALLY & Co. 79, Toulouse.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
J. N. RICULE, & Co. ont transporté leur bureau à la rue Royale No 5, entre Bienville et Douane. 30 n

PLOMB à giboyer—1000 sacs de tous numéros, en débarquement du navire Frankfort, et en magasin, à vendre par J. ALBERT,
26 nov — 29, rue Saint Louis

CHANGE sur Paris—A vendre par BOUTIN, GALLY & Co.
29 nov — No 79, rue Toulouse.

EAU DE VIE—17 demi pipes d'une qualité supérieure 1825 "marque Maglory" en magasin et à vendre par BOUTIN, GALLY & Co.
27 nov — 79, rue Toulouse.

VIN Rouge—40 barriques St. Julien et St. Estèphe, de qualité supérieure, en magasin et à vendre par BOUTIN, GALLY & Co.
29 nov — 79, rue Toulouse.

CHANGE sur New York, à 10 jours de vue, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co.
29 nov — 79, rue Toulouse.

TRAITES sur Paris, à vendre par
7 d—3t — BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville.

TRAITES sur la Havane, à vendre par
20 nov — CUCULLU, LAPEYRE & Co. 28, V Levée.

DOUBLONS Espagnols et Patriotes, à vendre par
20 nov — CUCULLU, LAPEYRE & Co. 28, V. Levée.

TRAITES sur New York, à 60 jours de vue, à vendre par
20 nov — WOOD & SIMMONS, 66 Magasins.

TRAITES à 60 jours sur Boston, à vendre par
30 nov — WIGGIN & DAVENPORT, no 53 Magasins.

CAFE de la Havane—200 sacs première qualité, nouvelle récolte en débarquement du brick Emilio de la Havane, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
7 dec — 26, rue de la Commune.

SUCRE de la Havane—30 caisses blanc, à vendre par
7 dec — BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune.

WHISKEY—200 barils rectifié, à vendre par
4 d — FERGUSON & REID, 20, Poydras.

PORC nouveau—15 barils mess, 50 do prime à l'inspection de Bozant, à vendre par FERGUSON & REID,
6 d — 20, Poydras.

DAGUERREOTIPE.
ON vendra un Daguerréotipe perfectionné, avec plaques et accessoires, et l'on démontrera la manière de s'en servir avec succès. S'adresser à
27 nov — G. LIENNE, 60, Toulouse.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 12 DECEMBRE 1841.
LA MUETTE DE PORTICI,
Grand Opéra en 5 actes, d'Auber.
La première représentation de:
LA SŒUR DE JOCRISSE,
Vaudeville nouveau en 1 acte.

THEATRE ST. CHARLES.

Samedi, 11 décembre 1841.
HENRY IV.
Suivi de
LA REVUE
ou
LES CHEMINS DE WINDSOR.
Demain dimanche, l'Adieu de Ma. Hary Cline.

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

Aujourd'hui Samedi, 11 Décembre 1841.
Première représentation de
MA SŒUR CATHERINE,
suivi de
LA MUETTE DE GENES.
Terminé par
De grands exercices équestres par toute la troupe et par
Le Jeune HERNANDEZ.
Demain Dimanche, L'ASSURANCE DE LONDRES qui est en répétition depuis plusieurs semaines.

SALLE ST-LOUIS.
MESSIEURS les souscripteurs aux bals masqués de société, qui auront donné dimanche leur signature, sont priés de se réunir dimanche prochain 12 du courant, à midi, pour procéder à la nomination des administrateurs et à la rédaction des règlements. [illegible] 6 d—4

MR. H. E. LEHMANN, rue St. Louis, No 146, directeur du grand orchestre des bals de la salle St. Louis, et autres établissemens, ayant pour conducteur d'orchestre Mr Cohen, informe le public qu'il entreprend la musique des soirées et bals particuliers, à grand ou à petit orchestre, avec piano seul, ou accompagné de violon, cornet à piston &c.
Il se charge également des sérénades et musique de banquets.
On trouvera toujours M. Lehmann empressé de satisfaire aux désirs des personnes qui le feront appeler.
4 dec—

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS.
102 rue Royale.
Entre Conti et St. Louis.
CETTE institution dirigée par Monsieur DEVOTI est ouverte. Les leçons de danse auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'académie.
Pour plus amples informations, s'adresser M. A. Bertus, qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer. 26 n

COURS DE DANSE.
MR. EUGENE, ex professeur de danse à Paris, d'où il est arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette ville. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale No 61.
Références,
MM. N. SIBENT 61, rue Royale.
CHAUCHON & LEROY, Vieux Bassin.
3 dec—60

INSTITUTION
DE M. ET Mme A. DESBAYAUX,
Successeurs de Mme. Leird.
Encoignure Bienville et Rempart.

MR A. DESBAYAUX a l'honneur de prévenir les familles, qu'il ouvrira incessamment un cours particulier destiné aux jeunes personnes qui, sans fréquenter la classe, voudraient continuer quelques études littéraires et utiles.
Ce cours, tout à fait en dehors des classes de l'école, aura lieu tous les jours, de quatre heures et demie à six dans une salle de l'institution. Il comprendra:
Langue Française,
Littérature,
Histoire,
Arithmétique,
Notions de
Physique et Astronomie.
Les parents, accompagnant les élèves, auront la faculté d'assister à ce cours.
Mr Desbayaux ouvrira pour les jeunes gens un autre cours, (de six heures et demie à huit) dans un local séparé [illegible] de l'enseignement du LATIN et des MATHEMATIQUES.
8 n—1m

OUVERTURE DU RESTAURANT DE LA BOURSE.
Rue de Chartres entre Conti et St. Louis.
CET établissement [illegible] la vue, [illegible] sera ouvert jeudi matin, 9 décembre. La direction en est confiée à L. Cuneo, [illegible] propriétaire de l'établissement. 8 dec—1m

EN magasin et à vendre par le soussigné—100 barriques vin rouge (vieux) St. Julien, St. Estèphe, Talence et Haut Brion.
50 demi-barriques do rouge Haut Talence.
25 do vin blanc Sauterne et Haut Barsac
1000 caisses vin rouge St. Julien St. Estèphe, Chateau Margaux, Chateau Laffite et la Mission,
10 caisses vin blanc Sauterne.
100 caisses de Muscat de Frontignan,
25 do fruits à l'eau-de-vie (assortis)
25 do Curaçao,
25 do liqueurs assorties,
10000 boites sardines à l'huile (B. Guilloux,)
5 do petits pois,
25 milliers bouchons fins et ordinaires,
20000 cigares de la Havane.
4 pipes eau-de-vie supérieure 2d et 4e preuve,
25 quarts do do do
[illegible] — AUG. MOLIER, 90, St Louis.

MME TAIDON, maitresse sage-femme, reçue de la faculté de médecine de Paris, agréée et [illegible] le jury médical de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient de fixer sa demeure à la Nouvelle-Orléans, encoignure Condé et St. Philippe; pour les personnes, guérit les affections de la matrice, [illegible] et vaccine, le tout par un traitement méthodique. Elle sera vivement flattée de la confiance dont les dames voudront bien l'honorer.
7 d—2

Œuvre de Charité.

FOIRE AU BENEFICE DE L'ASILE DES ORPHELINES CATHOLIQUES.

LES Dames, qui ont bien fait une charge de présider aux tables de vente, pendant une foire qui doit avoir lieu le 15, 16, 17 décembre prochain, de dix heures du matin à dix heures du soir, [illegible] de leurs amis [illegible] les articles offerts en vente. Le tout [illegible] aucune autre que celle de la bienfaisance.
Le produit de cette vente est approprié à l'achèvement de la maison d'Asile des Orphelines, dont le nombre s'élève maintenant à cent quarante.
Grâce à l'obligeance de Messieurs Bertus et Alvarez, la foire aura lieu dans le vaste et magnifique salle de bal de l'hôtel de la rue St-Louis.
Les personnes qui désireront contribuer à cette bonne œuvre par leurs offrandes pourront les envoyer soit à l'Evêché, soit à l'Asile des Orphelines ou à Madame [illegible].
Il y aura aussi une table présidée par les demoiselles de la Providence.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 9 décembre 1841.
AVIS est par le présent donné que cette banque paiera ses billets en espèces à présentation.
Par ordre de la direction,
7 d—6 — W. E. LEVERICH, Caissier.

CAFE DE PARIS
RUE ST. LOUIS EN FACE LA BOURSE.
LE RESTAURANT du Café de Paris a été ouvert à partir de jeudi 18 novembre. Le propriétaire ose espérer établissement, (dans l'espoir que le public voudra bien continuer de lui accorder son patronage) n'a rien négligé pour que le service de la cuisine et du restaurant soit remplir à la parfaite satisfaction des personnes qui l'honoreront de leur bienveillance. 20 nov—1m

GARDES D'ORLEANS ATTENTION!
VOUS prendrez les armes Dimanche prochain, 12 courant, à 9 heures précises du matin; équipement complet; tenue d'hiver. Rendez vous ordinaire de la Compagnie.
Les membres sont requis d'être ponctuels au rendez-vous à l'heure ci-dessus indiquée.
Par ordre du capitaine J. Durel.
6 déc — ANT. DUBUC, Sergent-major

CAFE, SALON DE RESTAURANT ET MAISON DE PENSION.
Rue de la Douane, Nos 64 et 66

LES soussignés remercient le patronage libéral qu'ils ont reçu jusqu'à présent, ils informent leurs amis et le public, qu'ils ont ajouté un restaurant à leur établissement dans lequel on trouvera tout ce que les marchés offrent de meilleur, et où le service se fait le plus promptement.
Dans la maison de pension qui est entièrement séparée, les prix sont les mêmes comme suit:
Pension avec logement par semaine $10 ou $40 par mois.
do sans do do 6 25 de
Diners seulement, do 5 20 do
Après le 1er décembre on servira une autre table afin de pouvoir satisfaire les personnes qui ne peuvent pas manger à trois heures.
On a toujours du vin compris à diner
27 n— — THOMPSON & NUGENT.

A VENDRE—Une habitation située à deux milles de la Nouvelle Ibérie, dans la paroisse St. Martin, comté d'Attakapas, Etat de la Louisiane, contenant environ 1200 arpents, 500 desquels sont cultivés. La dite habitation fait face sur le lac communément appelé Lac Tasse et mesure environ trois milles de largeur sur 8 milles de profondeur. Les bâtisses actuellement existantes sont en parfait état, particulièrement la maison de maitre qui mesure 50 pieds carrés. La partie basse de cette maison est en briques, l'étage supérieur est en planches.
Pour plus de renseignements, s'adresser au dr. L. J. Smith, Nouvelle Ibérie, ou à CH. DESLANC & DARBY Jr.
22 nov—1m — 42 et 43 Nouvelle Levée.

MAISON A LOUER—Une résidence très agréable, située rue du Canal, entre Tremé et Marais dans la seconde Municipalité, ayant une galerie sur le devant, une grande cour, écurie et remise. S'adresser à B & A BOULIE, 35, Bienville au 1er. 3 d

A LOUER—Un magasin en briques à 4 étages situé rue Tchoupitoulas, no. 75 donnant sur la rue Foucher. Un autre à 3 étages, rue de la Nouvelle Levée, no. 80 donnant sur la rue du Commerce. Un autre magasin sis rue Gravier, no. 30. S'adresser à
1er dec — PETERS & MILLARD, 34 V Levée.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.
Nouvelle Orléans, 29 novembre 1841.
CETTE Banque tire sur Paris.
29 n — G. MILTENBERGER, Caissier

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser à W. T. RAYNAL,
3 nov—[illegible] — Secrétaire.

NOUVEAU ET SPLENDIDE STOCK D'HABILLEMENT CONFECTIONNES.
MEAKINGS & KETCHAM, No. 1 rue Bienville, encoignure de la Vieille Levée, reçoivent directement du Nord un grand assortiment d'habits confectionnés à la mode et articles de consommation se composant de: habits de toutes espèces, chemises de toutes descriptions (quelques unes extra fines) malles en cuir de voyage, de drap bleu en toile, parapluies, etc. Le tout offert à vendre à bas prix pour du comptant ou pour du bon papier de la ville à courte échéance.

$20 DE RECOMPENSE.
PARTI marron de l'habitation du Bataria, le nègre JASPER, âgé d'environ 23 ans, très noir, parlant anglais, taille de 5 pieds 10 ou 11 pouces, il était un des nègres appartenant à la ferme mobile de cet état et se trouve probablement dans le voisinage. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui le logera dans une des prisons de cet Etat.
10 d—3 — A. HODGE Jr.

A VENDRE par le soussigné:
9 caisses sulfate de Quinine,
3000 caisses verre à vitre de toutes grandeurs,
50 balles toile à emballage de l'Inde, large et très épaisse,
300 balles toile à voile de Russie, numéros assortis,
50 pièces toile à voile anglaise, blanche et demi de
100 balles toile filée de coton, convenables pour tentes et prelats,
6 barils 1/2 à voile à coton; 20 rouleaux [illegible]
3 balles Ravens Duck de Russie,
25 surons indigo de Guatemala,
50 milliers cigares de la Havane,
[illegible] caisses et 30 demi caisses tabac à chiquer de Richmond.
6 déc — J. ALBERT, 29, rue St Louis.

COUVERTURE DE MONTPELLIER.
50 BALLES couvertures [illegible]
[illegible] grandes et demi balles [illegible] J. Colin,
[illegible]
[illegible] BLANCHARD, EIMER & Co.
7 déc—10 — 24, rue Bienville

VENTES A L'ENCAN.

PAR WHITMAN & McNAIR.
20 rue St-Charles, encoignure Commune
Vente de groceries.
IL sera vendu, samedi, 11 du courant, à dix heures et le mat A. M.
Un fort lot de groceries consistant en liqueurs, et vins de différentes espèces, cigares bons et communs, [illegible] caisses tabac, 600 caisses raisins secs, 30 caisses savon, etc. etc.
10 d

PAR VINCENT & DE FERRIET
IL sera vendu samedi, onze du courant, à 4 heures de l'après midi, en face des Bâtisses Triangulaires, par ordre du major J. Clarke, A. C. S. et pour compte des Etats Unis.
100 barils biscuit de bord pesant 9350 liv.
60 do do de pois pesant 6150 liv
En débarquement de la goélette sarah.
Conditions comptant en espèces. 10 dec

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, sans réserve, samedi 11 du courant, à quatre heures et demie de l'après midi, sur la levée vis à vis la rue de l'Esplanade, en débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux,
35 barriques vin rouge.
40 demi pipes eau de vie de cognac.
17 barils vin blanc.
40 barriques vin rouge St-Estèphe.
Conditions à la vente. 10 d

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, samedi 11 du courant, à dix heures du matin, à son magasin de groceries, No. 39, rue de la Vieille Levée, entre les rue Conti et Bienville,
6 boucauts sucre du pays.
16 barils saindoux.
20 caisses chandelles.
26 barils sucre en pain, savon, bœuf, porc jambons etc. 10 d

PAR A. FERNANDEZ.
SAMEDI prochain, 11 du courant, à 4 heures P. M. il sera vendu au No. 90, rue Ste. Anne, entre Royale et Bourbon, le contenu d'une boutique de fabricant de meubles, consistant en une quantité de meubles tels que armoires, bois de lit, sideboards, gardes mangers &c. Aussi un bonetour en bon ordre, ainsi qu'une quantité de bois de cypre et autres. Conditions comptant. 9 dec

POUR ST. MARTINVILLE (Attakapas) par Plaquemine.
Le bateau à vapeur neuf et léger tirant peu d'eau OMEGA, capt. Littleton, partira pour les points ci-dessus et ceux intermédiaires, aujourd'hui 11 du courant, à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à HALL, BLIN & CLARK,
11 déc — Ol. rue Tchoupitoulas.

POUR ST. LOUIS—Le steamer supérieur PRE-EMPTION, capitaine Harris est maintenant prêt à recevoir du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras, ou à JOHN R. SHAW & Co,
11 dec — 24, rue Poydras.

POUR LA HAVANE.
Le steamship CLARION, capitaine Dunn, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
23 nov — R. GRONING & Co.

POUR LA NOUVELLE IBERIE, Franklin, Attakapas, et tous les points intermédiaires de la rivière Teche, [illegible] baie de Berwick—Le nouveau et marcheur steamer BELLE DES ATTAKAPAS, capt. Willis, est actuellement en charge et partira pour les endroits ci-dessus vendredi prochain, 11 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à M. DESLANC & DARBY,
10 dec — 42 et 43, Nlle Levée.

POUR ST. LOUIS, ALTON et tous les ports intermédiaires—Le steamer LEXINGTON, capitaine Alter, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à BOGERT & HAWTHORN
9 dec — 63 rue Gravier.

POUR ST. LOUIS, ALTON et les ports intermédiaires—Le steamer de 1ère classe ALTON, capitaine Carroll, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord sera expédié sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras, ou à
7 dec — JOHN A. MERRITT.

POUR NEW-YORK, pour partir aujourd'hui. Le navire JAMES EDWARD, partira promptement comme il a [illegible] 50 balles ou passage, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orleans ou à FOSDICK & BROTH,
11 d — 66 Camp.

POUR NEW-YORK.
Le navire LOUISVILLE, capitaine Hunt, a besoin de 250 balles de coton sur son pont pour compléter son chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF,
11 dec — 70 Camp.

POUR NEW-YORK
Le navire du voilier HUDSON, capitaine Page, ayant presque toute sa cargaison engagée, a besoin de 300 balles pour compléter son fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à S & J P. WHITNEY,
11 d — 73 rue Camp

POUR PHILADELPHIE, pour partir demain matin. Le navire du voilier WALES, capitaine J. L. Watts, ayant toute sa cargaison engagée [illegible]. Pour passage [illegible] s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à FOSDICK & BROTH, 66 Camp.
11 d

ON a besoin d'affréter une goélette de 10 à 1100 barils pour un voyage à Apalachicola. S'adresser à
11 d — FOSDICK & BROTH 66 Camp.

POUR MOBILE, pour partir Mardi, 14 du courant, le brick de première classe DANTE, capitaine Stoddard, prendra du fret à bas prix pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis les bâtisses du triangle ou à FOSDICK & BROTH. 66 Camp.

POUR MOBILE—Par la rivière
Pour partir positivement le 16 dec. et le navire DANTE, capitaine Stoddard, partira positivement comme il est ci-dessus annoncé [illegible] HUGO C. GILDEMEISTER
11 d

POUR MOBILE PAR LE CANAL.
La goélette fine voilière THOMAS MORGAN, capitaine Holdonnes, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée. [illegible] s'adresser à J H A HERIOT,
11 d — 9, Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le navire supérieur NORTH CAROLINE, capitaine Drummond, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
11 dec — 73, rue du Camp

POUR LIVERPOOL
Le navire de première classe HANOVER, capitaine Drummond, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 balles ou passage ayant de beaux [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp
11 d

POUR LE HAVRE.
Le [illegible] navire français EDOUARD, capitaine Lagarrigue, partira pour le [illegible] décembre. [illegible] BLANCHARD, EIMER & Co.
11 dec

POUR NANTES.
Le navire fin voilier THRACIAN, capt. Brown, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à S. & J. P. WHITNEY,
11 dec — 73 rue du Camp.

POUR LA HAVANE—Passage seulement—Le brick fin voilier EMPRESSARIO, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira positivement dimanche, 12 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à PRATZ & HERNANDEZ,
10 dec — 27, rue Toulouse.

POUR BORDEAUX—Le navire de 1ère classe ANNE LOUISE, capitaine Lamarche, partira [illegible] ledit port dans le plus bref délai. Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la rue de l'Hôpital ou à VOR ROUMAGE. 7 dec

POUR LA HAVANE—Passage seulement—Le brick fin voilier SALTATOR, capitaine Cole, ayant toute sa cargaison arrêtée, partira positivement dimanche, 12 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à PRATZ & HERNANDEZ,
10 dec — 27, Toulouse.

POUR NEW YORK—Le navire St. MARY, capt Foster, ayant la majeure partie de son chargement engagée et allant à bord, sera expédié sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à J. W. STANTON & Co,
10 dec — 33, Poydras.

POUR LIVERPOOL.
Le navire HAMPDON, capitaine Spooner, [illegible] de beaux aménagemens pour [illegible] à la chambre, s'adresser à bord au port No. 10 troisième municipalité, ou à LEVI H. GALE, 93, Commune
10 d

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier WINDSOR CASTLE, capitaine Oliver, partira mercredi 15 du courant. Pour [illegible] pour compléter son chargement ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord vis à vis le port No 18, 2e municipalité, ou à J. H. ASHBRIDGE, 9, Camp.
10 d

POUR BALTIMORE.
La barque SARAH HAND, capitaine Herrecks peut prendre 400 barils sur son pont et sera positivement expédié le 12 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à G BEDFORD & BECK,
9 d — 24, Douane.

POUR BALTIMORE.
La barque SALOMON SALTUS, capitaine Gray succédera à la Sarah Hand. Pour fret ou passage s'adresser à
9 d — G BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR NEW YORK—Le navire de première classe fin voilier SEVERN, capitaine G. Parker ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu de jours. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements s'adresser à bord vis à vis la rue St. [illegible] ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier, ou à FOSDICK & BRO.
9 dec — 66, Camp.

POUR BALTIMORE.
La barque de 1ère classe IRAD FERRY, capitaine Schute, peut prendre 100 barils sur son pont et partira le 15 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
9 déc — 24, Douane

POUR LE HAVRE.
Le navire TYRONE, capitaine Speer, est maintenant en chargement. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, s'adresser à
9 dec — S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR TAMPICO.
Le brick APALACHICOLA, capitaine Cornier partira positivement lundi, 13 du courant, pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à A CAPDEVIALLE & CUCULLU,
9 d — 56, Vieille Levée.

POUR NEW-YORK—Samedi 11 du courant. Le navire JAMES EDWARD, capitaine W. Howard, ayant été retenu par le mauvais temps, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 150 balles de coton sur le pont ou passage ayant de aménagements splendides, s'adresser à bord, vis-a-vis la presse d'Orléans ou à FOSDICK & BROTHER, 66 Camp.
6 d

POUR PHILADELPHIE, samedi 11 du courant. Le navire WALES, capitaine J. L. Watts, ayant été retenu, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 100 balles de coton sur le pont, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à
6 d — FOSDICK & BROTH, 66 Camp

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin voilier CLAIBORNE, capt. Bungess, sera expédié sous peu. Pour passage ayant de beaux aménagements. S'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune.
5 dec

POUR BOSTON
LA barque de 1re classe SULTAN, capt Barwell succédera au St. Louis, et sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine, à bord vis-à-vis le poteau 33, 1re municipalité ou à HARROD & DARLING, 49, Commune.
4 dec

POUR LE HAVRE.
Passage seulement.
Le navire PARISIAN sera expédié sous peu, sa cargaison étant engagée et allant à bord. Pour passage ayant de beaux aménagements s'adresser à
8 dec — LEVI H. GALE, 93, Commune.

POUR VERA-CRUZ.
La goelette GRECIAN, Cap. Delville, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
— 56, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Samedi 11 décembre—Le navire CONSTANTINE, capitaine Simpson, sera expédié comme il est dit ci-dessus. Pour passage, ayant de beaux aménagements pour dames, s'adresser à bord vis à vis la presse d'Orléans ou à
— S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR MARSEILLES—Le navire de 1re classe OCEAN BEAUTY, capitaine Morey, ayant presque toute sa cargaison arrêtée et allant à bord, sera expédié [illegible] 200 balles de coton sur le pont [illegible], s'adresser à bord ou à
— T. OXNARD Jr., 15, Bank Alley.

POUR [illegible] CHARTER—Un brick de premier [illegible] port de 1500 tonneaux.—On préférerait un port des Antilles.
[illegible] à WM. HENRY PARKS, 23 rue St. Charles.
30 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu [illegible] à bord du steamer [illegible] pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant.

PAR VINCENT & DE FERRIET.
[illegible] Chartres.
IL sera vendu, aujourd'hui, à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan,
Un grand et bel assortiment d'habillements à la mode consistant en grande partie, en paletots, redingotes, habits, pantalons casimir et satinets, gilets, chemises pour enfants, etc. etc. 11 d

PAR E. TANENT
No. 135, rue de Chartres.
IL sera vendu lundi, 13 du courant, à 10 heures, sur les lieux, à l'encoignure des rues Notre Dame et Tchoupitoulas, le contenu et les meubles de Notre Dame Hotel, consistant en liqueurs [illegible], chaises, tables, billards, [illegible] ustensiles de cuisine.
Aussi—Trois temps [illegible] en bon ordre, avec le bail du dit hôtel ayant encore [illegible].
Conditions comptant. 11 dec—3

PAR A. L. FERNET.
No. 10, Carondelet.
IL sera vendu mardi, 14 du courant, à 10 heures, à l'Oeil Café, au coin de la Place St. Antoine.
Quantité de meubles [illegible], tables à jeu, tables à glaces, &c. vaisselle en porcelaine et autres objets de prix.
Aussi—Un tilbury, un cabriolet et harnais, un joli cheval de cabriolet.
Conditions: Jusqu'à $100 comptant; au-dessus 60 jours, en billets négociables. 11 dec

CORDE D'EMBALLAGE.
Pour le compte de qui il appartiendra
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, mercredi matin 15 courant à 10 heures, au [illegible] du Camp et Natchez.
A [illegible] rouleaux [illegible] corde d'emballage du Kentucky, vendu pour le compte de qui il appartiendra, et [illegible] en lots à la convenance des acheteurs.
[illegible] sommes jusqu'à $200 comptant, au-dessus de $200 à [illegible] jours, en billets endossés à satisfaction. 11 d

PAR A. L. FERNET.
IL sera vendu Mercredi prochain, à midi, 15 décembre, [illegible] St. Louis.
La mulâtresse SALLEY, âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière et passable blanchisseuse, est garantie des vices et maladies prévus par la loi, avec ses deux filles âgées de environ 5 ans, [illegible] sachant se rendre utile.
Conditions—1/3 comptant et la balance à douze mois de date, billet négociable et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant Mr Fouhon notaire public aux frais de l'acquéreur.

PAR P. E. GIROD
IL sera vendu lundi, 13 décembre 1841, à midi, à la Bourse de la rue St. Louis;
[illegible] pour 43 [illegible] ouvrier à [illegible]
7 dec—7

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu samedi onze décembre 1841, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis;
Un lot de terre situé au faubourg Tremé, ayant 31 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue des Marais, entre Ursulines et St. Philippe, 67 pieds 9 pouces, 7 lignes, sur la ligne du nord de la rue des Ursulines,—56 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne opposée et 56 pieds 8 pouces, 6 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites [illegible]
Conditions—1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de [illegible] 9 dec

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu samedi 11 décembre 1841, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis;
[illegible] ainsi que la totalité des [illegible]
Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, [illegible] jusqu'à parfait paiement
9 dec

Deux arpents de face sur quarante de profondeur.
PAR H. J. DOMINGON.
L sera vendu, samedi, onze du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis.
Deux lots de terre situés dans la Paroisse de Jefferson, à environ 16 milles au dessus de cette ville, [illegible] du Mississipi, [illegible] Louis Saignet [illegible].
Conditions—Un dixième comptant et la balance à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit [illegible] hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente pardevant O de Armas, notaire public aux frais de l'acquéreur.

MEUBLES SPLENDIDES A LA MODE.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, lundi, 13 du courant, à dix heures et demie, rue de Chartres, No. 37, entre les rues de la Douane et Bienville, le stock entier d'un magasin de meubles [illegible] J. W. Sluks, de New York [illegible]
[illegible]
7 d

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Propriétés dans la seconde Municipalité.
IL sera vendu samedi onze décembre, à midi, à la Bourse St. Louis:
Un lot de terre situé dans le Faubourg Ste Marie dans la rue St. Paul entre les rues Gravier et Perdido [illegible]
[illegible]
6 dec

Vente d'immeubles dans la seconde municipalité.
PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu lundi 27 décembre 1841, à midi, à la Bourse St. Louis, en vertu d'une résolution du conseil de la seconde municipalité, passée le 11 novembre 1841, et approuvé le [illegible]
Un lot de terre formant la partie [illegible], appartenant à la [illegible] municipalité, borné par [illegible] Nouvelle Levée et la rue du Commerce [illegible]
Le lot No. 18 pieds 4 pouces sur la rue Tchoupitoulas, [illegible] 26 pieds [illegible] Nouvelle Levée [illegible]
Le lot No. deux 24 pieds 7 pouces sur la rue Tchoupitoulas [illegible] Nouvelle Levée [illegible]
Termes et conditions: Les lots ci-dessus seront vendus à crédit de un, deux, trois, quatre et cinq ans [illegible] avec intérêt du jour de la vente, en billets seront endossés à la satisfaction du conseil et portant hypothèque spéciale sur le lot en les lots qui seront vendus.
Dans le cas où l. a condition de la vente ne seront pas remplies dans les huit jours suivant l'adjudication par le [illegible] ou les acquéreurs, le conseil aura le droit de revendre [illegible] aux risques de celui ou de ceux qui ont [illegible] de cette revendication.
Les actes de vente seront passés pardevant le notaire de la municipalité [illegible] conseil de la corporation.

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu samedi 18 décembre 1841, à midi précis, à la Bourse de Cité rue St Louis:
Les nègres suivants tous garantis [illegible] dans la [illegible] maladies prévus par la loi, [illegible]. Ces nègres ne sont effets d'aucune créance [illegible] à l'intention de diviser [illegible] avec les habitans.
Sandy, âgé d'environ 36 ans, bon [illegible] et bon voyageur,
Bob, âgé d'environ 32 ans, bon [illegible] et bonne volonté,
Rubin, âgé d'environ 29 ans, chauffeur très entendu à monter les fourneaux,
Batiste, Créole âgé d'environ 30 ans, chauffeur très entendu à monter les fourneaux;
Remi, Créole 25 ans habitué à la briqueterie et au jardin, bon cocher;
Toussaint, créole, 22 ans, habitué à la briqueterie et au jardin;
Théophile, créole, 19 ans, habitué à la briqueterie, bon sujet;
Moses, âgé de 30 ans, bon vendeur de légumes, bon sujet;
Isaac, âgé d'environ 31 ans, bon vendeur de légumes, bon sujet;
Francis, âgé d'environ 30 ans, habitué à la briqueterie et [illegible];
Ferry, âgé d'environ 25 ans, bon [illegible] et barretier, [illegible];
Nicolas, âgé d'environ 40 ans, charretier, [illegible];
Louise, rouge, âgée d'environ 40 ans, [illegible];
Louise, négresse âgée d'environ 36 ans, habituée à la briqueterie;
Mathilde, do. âgée d'environ 35 ans, habituée à la briqueterie;
Betsy, négresse âgée d'environ 38 ans, [illegible] et ses deux enfants, Desirée âgée de 11 ans et l'autre de [illegible] habituée aux travaux de la briqueterie;
Mary, âgée d'environ 34 ans, habituée aux travaux de la briqueterie et au jardin.
Conditions—1/3 comptant, et le reste au mois 1842 en billets [illegible] s'y peut [illegible] hypothèque [illegible] payés à échéance, le porteront intérêt à raison de [illegible].
Les actes de vente pardevant Charles Boudousquié, not. pub. 4 dec

IMMEUBLES DE VALEUR ET AMELIORATION
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, mercredi, 15 décembre, à midi, à l'Arcade de [illegible] immeubles situés [illegible] dans la partie de la seconde Municipalité qui prend chaque jour de l'amélioration.
La maison et le terrain situés dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Benain, et Robin, mesurant 30 pieds de face sur la rue Constance sur 120 pieds de profondeur mesure française.
La maison a, au rez de chaussée, deux chambres de réception et à manger ayant des cheminées avec des grates, cabinet, cellier à vin dans le bas; deux galeries et deux bonnes chambres au premier étage.
Les bâtisses du fond se composent de deux cuisines, 4 chambres à domestique, à laver, à repasser, avec une bonne citerne et une cour pavée.
L'acquéreur aura le privilège de prendre 15 actions du fond capital de la Banque de l'Union.
Conditions—Pour la propriété, [illegible] comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actions de banque comptant.
Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Vente positive. 7 d

VENTE DES GARDIENS DU PORT.
PAR J A BEARD & Co
PAR ordre et sous l'inspect. des des gardiens du port, il sera vendu à l'encan, mardi, 14 du courant, à dix heures A. M., au magasin de Peter Labbes, 83, rue Gravier, Une quantité de marchandises sauvées du steamboat Tom Celebi, sombré à Poverty Point, et remis en ville, à la [illegible] des [illegible] cigares, liqueurs, etc. etc.
Conditions comptant. 10 d

TABAC MANUFACTURE.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan mardi 14 courant, à 10 heures et demie au magasin de J. A. Barelli & Co, rue de la Commune, vis-à-vis City Hotel.
111 caisses tabac à chiquer par livre, supérieur, de Fisherman & co. No. 1.
20 do do 1/2 livre do. Whitworths Henry Bro
24 do do Geo. Gordon, Lynchburg.
16 do do [illegible]
7 do do [illegible]
[illegible]
4 do do West Fortune.
760,000 Cigares.
40 barils vieille eau de vie de pêche supérieure.
Conditions libérales, au moment de la vente. 9 d